

COMMUNE DE JARNAC

Enquête publique préalable à l'**extension du cimetière des Grands Maisons** sur la commune de Jarnac

du 24 juin 2013 au 24 juillet 2013

siège de l'enquête: Mairie de Jarnac

Commissaire enquêteur: Jean-Marie CARREAU

Rapport du commissaire enquêteur

Conclusions motivées et avis séparés du rapport

Dirac le 5 Aout 2013

ARRIVEE EN PREFECTURE

07.00V2013

SOMMAIRE:

2

1/ GENERALITES:

- 1-1: Cadre de l'enquête et objectif du projet
- 1-2: Cadre juridique
- 1-3: Composition du dossier

2/ ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE

- 2-1: Contacts préalables
- 2-2: Concertation préalable
- 2-3: Publicité
- 2-4: Déroulement de l'enquête

3/ ANALYSE DES OBSERVATIONS

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

PIECES JOINTES:

- Décision du Tribunal Administratif nommant le Commissaire Enquêteur (PJ1)
- Arrêté préfectoral prescrivant l'ouverture de l'enquête publique (PJ2)
- Exemple de l'affiche annonçant l'enquête publique (PJ3)
- Certificat d'affichage (PJ4)
- Délibération du Conseil Municipal de Jarnac du 25 juin 2013 (PJ5)
- Publicités parues dans la presse (PJ 6 et 7)
- Courrier reçu en Mairie (PJ8)
- PV de synthèse et réponse du Maire de Jarnac (PJ9)
- Avis de l'Agence régionale de santé (PJ10)
- Avis de l'Architecte des bâtiments de France (PJ11)

ARRIVEE EN PREFECTURE

07.04.2013

1/ GENERALITES:

3

1-1: Cadre de l'enquête et objectif du projet:

La commune de Jarnac (4643 habitants) possède deux cimetières:

- Le cimetière du ROC , route des champagnières en commun avec la commune des Metairies, "hors murs".

- Le cimetière des Grands Maisons "intra muros".

et souhaite réaliser l'extension du cimetière des Grands Maisons pour cause de saturation et suite à une opportunité de vente d'une parcelle adjacente; la dernière acquisition a été faite le 11/02/2012 , et l'extension est d'une superficie de 3000 m2.

Cette opération permettra d'une part d'augmenter la possibilité de caveaux mais aussi de répondre aux demandes de plus en plus importantes de crémation en concevant un columbarium.

Par ailleurs, la création d'un préau permettra de satisfaire la demande des familles d'avoir un lieu de recueillement lors des obsèques civiles.

1-2: Cadre juridique:

- Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2223-1 et R2223-1.
- Code de l'environnement et ses articles L122-1 et suivants, L123-1 et suivants ainsi que les articles R122-1 et R123-1 et suivants.
- Code de l'urbanisme avec les articles L422-2 et R423-2 et suivants.
- Délibération du Conseil Municipal de Jarnac du 25/06/2013 (PJ5).
- Ordonnance de Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Poitiers Ref EI 3000 144/86 (PJ1) désignant le commissaire enquêteur.
- l'Arrêté préfectoral N° 2013147-001 (PJ2) portant ouverture de l'enquête publique.

1-3: composition du dossier:

Le dossier proposé à la consultation est clair; cependant certains plans présentés sous forme de dessin "à main levée" auraient gagnés à être formalisés.

Ce dossier était constitué par:

- Registre d'enquête et courrier reçu en Mairie.

ARRIVEE EN PREFECTURE

07.AOÛT2013

- Sommaire du dossier avec numérotation des pages.
- Note de présentation du projet.
- Déclaration préalable à la réalisation de constructions et travaux non soumis à permis de construire portant sur les cimetières communaux et les concessions privés.
- Carte et formulaire d'évaluation des incidences Natura 2000.
- Plans (4) du projet d'extension.
- Description des trois parcelles concernées par l'extension.
- Droit de préemption de la commune de Jarnac sur la parcelle AT32.
- Acte de vente de la parcelle AT32.
- Avis hydrogéologique.
- Avis de l'Agence Régionale de Santé.
- Décision du Tribunal Administratif nommant le Commissaire enquêteur.
- Arrêté préfectoral ouvrant l'enquête publique.
- Copie d'annonces d'avis d'enquête publique parues dans la presse.
- Délibération du Conseil Municipal de Jarnac du 25/6/2013 et délibérations antérieures concernant l'extension du cimetière des Grands Maisons.

2/ ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE:

2-1: Contacts préalables:

Premier contact avec la Préfecture de la Charente, Mme JARDRY et Mr MOUNIER le 30/5/2013 afin de finaliser l'organisation de l'enquête et de prendre possession du dossier d'enquête.

Première visite en Mairie de Jarnac avec Mme GERMAIN-SAILLY responsable de l'état civil le 5/6/2013.

Dépot ce même jour du dossier d'enquête en mairie et visite des lieux du projet, du cimetière des Grands Maisons et des parcelles concernées par l'extension.

2-2: Concertation préalable:

Il n'y a pas eu à ma connaissance de concertation préalable formalisée avec le public concernant le projet d'extension du cimetière.

Les diverses délibérations du Conseil Municipal de Jarnac traitant du projet montre l'intérêt et le consensus de la Municipalité à cette extension.

ARRIVEE EN PREFECTURE

07.AOÛT 2013

2-3: Publicité:

Conformément à la législation un avis d'enquête publique précisant son objet et ses modalités ont fait l'objet d'une publication dans deux journaux locaux " la Charente Libre et Sud Ouest" le 5/06/2013 et le 25/06/2013 (PJ6 et 7).

Sur place j'ai pu constater que l'affichage de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête

publique avait été effectué sur les panneaux d'affichage habituel de la Mairie ainsi que sur les deux entrées du cimetière (PJ3) selon le certificat d'affichage (PJ4).

5

Par ailleurs, le 18/06/2013 j'ai demandé à rajouter sur le site internet de la Mairie l'avis d'enquête.

2-4:Déroulement de l'enquête:

L'Arrêté préfectoral a été signé le 27/05/2013 (PJ2).

L'enquête publique a été prescrite pour un durée de 30 jours du 24/06/2013 au 24/07/2013 inclus.

J'ai tenu permanence en Mairie de Jarnac pour y recevoir le public

le lundi 24 juin 2013 de 14h à 17h

le samedi 6 juillet 2013 de 9h à 12h

le mercredi 24 juillet 2013 de 14h à 17h

Dés le 24 juin 2013 à 14h le registre d'enquête a été ouvert et paraphé par mes soins; il a été mis à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête.

Pendant mes permanences, j'ai pu constater que le registre d'enquête et toutes les pièces constituant le dossier concernant l'extension du cimetière des Grands Maisons étaient bien déposés en Mairie et que le public a pu les consulter en toute liberté aux jours et heures d'ouverture de la Mairie.

Pendant mes permanences, je n'ai eu aucune visite.

Seul un courrier électronique (PJ8) a été reçu en Mairie et a été consigné sur le registre d'enquête.

A l'issue de l'enquête le 24 juillet 2013 j'ai clot le registre.

Le présent rapport, sa conclusion, le registre d'enquête et toutes les pièces constituant le dossier sont transmises à la Préfecture de Charente à la Direction des collectivités locales et des procédures environnementales, bureau de l'utilité publique.

Il sera examiné par le Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques qui émettra un avis.

Si cet avis est favorable Mme La Préfète pourra prononcer l'autorisation ou le refus de l'extension du cimetière.

ARRIVEE EN PREFECTURE

07.AOÛT 2013

Conformément à la législation un PV de synthèse (PJ9) des observations écrites et orales recueillies lors de l'enquête a été remis à Mr Le Maire de Jarnac le 24/07/2013 qui a répondu le lendemain (PJ9).

Climat de l'enquête:

L'Enquête s'est déroulée dans un très bon climat convivial et participatif.

6

3/ ANALYSE DES OBSERVATIONS:

Une seule observation consignée sur le registre d'enquête correspond au courrier électronique de Mr P. LANDRE (PJ8), secrétaire du syndicat des forestiers privés de Charente.

~~Il s'interroge sur les zones concernées par l'extension du cimetière et s'il y a risque pour les arbres classés en EBC (Espace Boisé Classé à Conserver).~~

Avis du Commissaire Enquêteur:

-Les parcelles concernées par l'extension du cimetière des Grands Maisons sont en zone UB sans aucun espace boisé donc sans risque de dommage.

Voir réponse de Mr Le Maire (PJ9) au PV de synthèse.

- En ce qui concerne la consultation électronique du dossier d'enquête, il est possible d'en visualiser les pages principales sur le site de la préfecture:

www.charente.gouv.fr

ARRIVEE EN PREFECTURE

07.09.2013

CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Rappel du projet:

Extension du cimetière communal des Grands Maisons de Jarnac.

La situation démographique de la commune et le taux de remplissage des cimetières actuels rendent nécessaire l'extension du cimetière des Grands Maisons.

L'opportunité d'acquisition de parcelles adjacentes au cimetière a permis d'envisager cette extension.

Par ailleurs, cette extension permettra également de répondre aux demandes de la population pour la création d'un columbarium et d'un préau comme lieu de recueillement.

Sachant que:

- L'avis de l'ingénieur hydrogéologue est favorable sous réserve de respecter ses recommandations listées dans son rapport du 20/08/2012 et faisant partie du dossier d'enquête.
- L'avis de l'Agence régionale de santé est favorable (PJ10) sous réserve que soit pris en compte les recommandations de l'hydrogéologue agréé.
- L'avis de l'Architecte des bâtiments de France est favorable en suivant ses prescriptions (PJ11).

ARRIVEE EN PREFECTURE

07. AOÛT 2013

CONCLUSION ET AVIS:

La commune agit dans le cadre de l'intérêt général et l'enquête s'est déroulée normalement.

L'absence d'intervention du public paraît plus liée à un consensus qu'à un manque d'information.

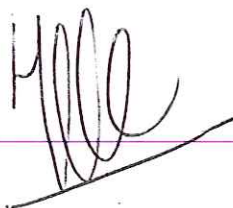
L'impact environnemental est négligeable en suivant les directives de l'ingénieur hydrogéologue et de l'architecte des bâtiments de France.

Je donne donc un avis favorable à l'extension du cimetière des Grands Maisons à Jarnac.

Dirac le 5 Aout 2013

Le Commissaire Enquêteur

Jean-Marie CARREAU

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'J.M. Carreau', written over a horizontal line.

ARRIVEE EN PREFECTURE

07. AOUT 2013